

Rapport d'inspection de l'établissement de garderie éducative

Type d'inspection :
Inspection de renouvellement

En vertu de l'article 21 de la *Loi sur les services à la petite enfance*, les exploitants d'établissements agréés de garderie éducative agréés doivent afficher leur rapport d'inspection dans un endroit bien en vue dans l'établissement.

Nom de l'exploitant Mylène Chiasson	Numéro de permis 2011024	Date d'inspection Le 26 juin 2023	
Nom de l'établissement Garderie Familiale Petit à Petit		Numéro de téléphone (506) 336-1102	
Adresse 146 rue 2e Shippagan NB E8S 1A8			
Nom de la personne responsable de la délivrance de permis Karine Basque		Titre du poste Inspecteur/Inspectrice	
Arrêté pour l'accomplissement de mesures correctives	Règlement	Date limite pour être conforme	Date d'attestation de la conformité

<p>Commentaires généraux</p> <p>Ratio respecté lors de mon inspection annuelle</p> <p>Discussion avec l'exploitante concernant la désignation, rapport incident, formulaire de maladie possible, aire de jeu extérieur.</p> <p>Observation: Jeux libres a mon arrivés, préparation pour le diner.</p> <p>La garderie est conforme selon les normes et la loi sur les services à la petite enfance du NB. Permis recommandé.</p>

original signé par
Karine Basque

Le 26 juin 2023

Signature de la personne responsable de la délivrance de permis

Date

original signé par
Mylene Chiasson

Le 26 juin 2023

Signature de l'exploitant ou de la personne désignée

Date